

Le brevet des collèges

2017

→ La maîtrise du socle commun.

→ Les épreuves de l'examen terminal.

La maîtrise du socle commun (400 points)

Les 4 compétences du premier domaine :

- . comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- . comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ;
- . comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- . comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

Les 4 compétences du deuxième domaine

- . les méthodes et outils pour apprendre ;
- . la formation de la personne et du citoyen ;
- . les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- . les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces différentes compétences sont évaluées selon une échelle à 4 niveaux :

maîtrise insuffisante 10 points

maîtrise fragile 25 points

maîtrise satisfaisante 40 points

très bonne maîtrise 50 points

**Cette évaluation est
réalisée par les
enseignants tout au
long du cycle 4.**

Les épreuves de l'examen terminal (300 points)

L'examen comporte 3 épreuves obligatoires :

→ 2 épreuves écrites

→ 1 épreuve orale

1ère épreuve écrite

100 points

3 heures

→ Partie 1 : mathématiques

→ Une pause de 15 min

→ Partie 2 : SVT, technologie et
Physique-Chimie

Partie 1 : Mathématiques

Épreuve de 2 heures

50 points

Partie 2 : Sciences

Épreuve 1 heure

50 points

Combinaison 1 : Physique – Chimie et
Technologie

Combinaison 2 : SVT et Technologie

Combinaison 3 : SVT et Physique - Chimie

2ème épreuve écrite

100 points

5 heures

→ Français

→ Histoire – Géographie

→ Enseignement moral et civique

Partie 1 : 2 heures (50 points)

Histoire et Géographie – Enseignement
Moral et Civique

Une pause de 15 min

Partie 2 : 1 heure (20 points)

Français

Partie 3 : 30 min (5 points + 5 points)

Dictée et réécriture

Partie 4 : 1 h 30 min (20 points)

Travail d'écriture (2 sujets au choix)

épreuve orale

100 points

15 minutes

Présentation d'un projet de votre choix
parmi :

→ les Enseignements Pratiques
Interdisciplinaires (EPI)

→ un parcours éducatif (Avenir, Citoyen,
éducation culturelle et artistique)

Les élèves ayant suivi un enseignement de complément :

10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;

20 points si ces objectifs sont dépassés.

Attribution du diplôme

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 350 points sur 700 points.

Des mentions sont octroyées :

« assez bien » si le total des points est au moins égal à 420 points ;

« bien » si le total des points est au moins égal à 490 points ;

« très bien » si le total des points est au moins égal à 560 points.